



COMMUNIQUÉ – SUIVI AUGMENTATIONS SALARIALES

30 AVRIL 2025

Chers membres,

Faisant suite à l'entente intervenue entre les associations de cadres et Santé Québec concernant les augmentations salariales le 2 avril dernier, nous avons eu une rencontre aujourd'hui avec ceux-ci afin d'avoir plus de détails concernant les échéanciers.

On nous informe que le dossier a été transmis aux avocats légistes du ministère de la Justice qui sont actuellement à écrire le règlement avec les nouvelles augmentations salariales et les primes afin que celui-ci soit adopté et inscrit dans la Gazette officielle du Québec. On nous confirme que le dossier avance rondement à ce niveau.

Une fois cette étape franchie, les employeurs procéderont à l'ajustement de votre taux horaire afin qu'il reflète les augmentations de 2023, 2024 et 2025, s'il y a lieu. Par conséquent, votre salaire sera ajusté à la hausse, certainement dans les semaines suivants l'adoption du règlement.

Par la suite, les établissements devront faire un calcul « à la main » pour les rétroactivités qui vous sont dues. Ce travail est long, considérant que cette fois-ci il y a 3 augmentations à calculer, les systèmes de paye ne sont pas en mesure de faire ces calculs.

Par conséquent, les établissements procéderont d'abord avec les cadres actifs dans l'établissement, les cadres ayant quitté pour la portion du travail fait dans l'ancien établissement et ensuite, les cadres retraités.

Une fois que le règlement sera prêt pour adoption, nous serons en mesure de vous donner un échéancier plus précis, mais en attendant nous voulions vous dire que le tout est en marche pour une résolution le plus rapide possible.

ÉQUIPE APER
association@aper.qc.ca



NEWSLETTER
FOLLOW-UP ON THE SALARY INCREASES
APRIL 30, 2025

Dear Members,

Following the agreement reached between the management associations and Santé Québec regarding salary increases on April 2, we had a meeting today with them to get more details about the timelines.

We are informed that the file has been sent to the lawyers of the Department of Justice who are currently writing the regulation with the new salary increases and bonuses so that it can be adopted and registered in the Gazette officielle du Québec.

We are told that the file is progressing well at this level. Once this step has been completed, employers will adjust your hourly rate to reflect the 2023, 2024 and 2025 increases, if applicable.

As a result, your salary will be adjusted upwards, certainly in the weeks following the adoption of the regulation.

Thereafter, institutions will have to make a "manual" calculation for the retroactive payment owed to you. This work will be long, considering that this time there are 3 increases to be calculated and that the pay systems are not able to make these calculations.

Consequently, the institutions will first proceed with the managers active in the establishment, the managers who have left for the portion of the work done in the former establishment and then the retired managers.

Once the regulation is ready for adoption, we will be able to give you a more precise timeline, but in the meantime, we wanted to let you know that everything is in motion for the fastest possible resolution.

TEAM APER
association@aper.qc.ca